

Visa de travail pour travailleurs qualifiés

Avez-vous effectué une **formation professionnelle qualifiée** ou des **études** à l'étranger ? Dans ce cas, vous pouvez obtenir un permis de séjour selon l'article 18a et 18b alinéa 1 de la loi sur le séjour des étrangers - AufenthG afin d'exercer un emploi qualifié en Allemagne en tant que travailleur qualifié.

Vous pouvez voir dans la rubrique **Qui a besoin d'un visa ?** si vous avez besoin d'un visa pour venir en Allemagne.

Quelles sont les conditions à remplir pour obtenir un visa de travail ?

- Vos qualifications doivent être reconnues en Allemagne ou être l'équivalent d'un diplôme allemand. Si vous voulez exercer une profession réglementée telle qu'un emploi dans le secteur de la santé, une autorisation d'exercice de la profession est obligatoire. Pour connaître les procédures de reconnaissance, veuillez vous référer à la rubrique **Reconnaissance des qualifications professionnelles**.
- Vous avez une promesse d'embauche d'un employeur en Allemagne. Il est important que les qualifications qui ont été reconnues vous permettent d'exercer cet emploi. Cela signifie qu'un emploi dans un domaine similaire est possible.
- Avez-vous plus de 45 ans et c'est la première fois que vous venez en Allemagne pour travailler ? Dans ce cas, vous devez obtenir de l'emploi que vous souhaitez exercer en Allemagne, un salaire brut annuel de minimum 45 540 euros (pour l'année 2020) ou présenter la preuve d'une assurance retraite adéquate.

Conseil : Avez-vous un diplôme de l'enseignement supérieure reconnu ? Dans ce cas, vérifiez si vous remplissez les critères pour l'obtention d'une **carte bleue européenne**. Ce titre de séjour offre aux travailleurs qualifiés des possibilités très attrayantes.

Info-Box :

L'Agence fédérale pour l'emploi (BA) doit donner son approbation pour votre emploi. Dans ce cadre, on va s'assurer que les conditions de travail (salaire, temps de travail etc.) pour cet emploi sont comparables à celles des travailleurs allemands.

Remplissez-vous les conditions précitées ? Dans ce cas, vous pouvez vous informer sur le déroulement de **la procédure de visa et d'arrivée en Allemagne**.

Quelles perspectives offre un visa de travail ?

Le visa ou le permis de séjour pour exercice d'un emploi qualifié est valable quatre ans maximum. Si le contrat de travail prend fin plus tôt, le permis de séjour sera délivré pour cette période jusqu'à la fin du contrat de travail.

Après avoir été en possession pendant quatre ans d'un permis de séjour pour exercice d'un emploi qualifié, vous pouvez sous certaines conditions, obtenir un permis de séjour permanent sur demande. Il

s'agit alors d'un titre de séjour à durée illimitée. Vous trouverez plus d'informations dans la rubrique **Résider de façon permanente en Allemagne.**

Vous aimeriez vivre avec votre famille en Allemagne ? Avec ce permis de séjour, cela est possible. Vous pouvez lire les conditions à respecter dans la rubrique **Regroupement familial en Allemagne.**

En bref : Visa de travail pour travailleurs qualifiés (PDF)

Plus d'informations sur le web

Ministère fédéral des Affaires étrangères (AA)

Vous pouvez vous renseigner sur le visa dont vous avez besoin pour venir en Allemagne avec le Visa-Navigator. (allemand, anglais)

Office fédéral des migrations et des réfugiés (BAMF)

Centre de la compétence pour l'asyl, la migration et integration en allemagne (allemand, anglais)

<https://www.make-it-in-germany.com/fr/visa/types/travail-travailleurs-qualifies/>

25.06.2020, 10:30